

AVIS DE CONSTRUCTIONProcédure Ordinaire
N° de dossier : 2026-01239-O

Requérant(s)	ELTE Immo Sàrl, rue des Fougères 8, 2854 Bassecourt
Auteur du projet	Les Fils de Marc Joliat SA, rue de l'Avenir 17, 2852 Courtételle
Description du projet	Démolition du solde du bâtiment existant et construction d'un bâtiment industriel.
Cadastre(s), parcelle(s)	Bassecourt, 4600
Lieu-dit, adresse	Rue des Vieilles Forges
Affectation de la zone	En zone à bâtir, Zone mixte, MAa
Plan spécial	Aucun
Dérogation(s) requise(s)	Aucune
Requête(s) spéciale(s)	Aucune
Début de la publication	18.09.2026
Échéance de la publication	19.10.2026

Ouvrage

Dimensions : longueur 40.50 m, largeur 29.22 m, hauteur 8 m.

Genre de construction : façades : panneau sandwich anthracite et béton visible. Toiture : toiture plate, gravillons.
Selon plans déposés.**Dépôt public**

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 101 LATC : « Le propriétaire foncier qui tire profit d'un avantage particulier accordé à la suite d'une dérogation ou de toute autre mesure s'écarterant des prescriptions communales sur les constructions doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

Bassecourt, le 14 septembre 2026